



CONGRÈS
BIOCIDES
La Réglementation en Pratique

Les mardi 6 & mercredi 7 Octobre 2026
aux Terrasses du Parc, Lyon ou en Digital

Programme des Conférences



300 participants - Networking - Anticipation - Convivialité - Réflexions



biocides@advbe.com



www.congres-biocides.com

Un événement



Congrès animé par **Sandra POITOU**, Responsable Congrès, **abe**

Mardi 6 octobre 2026

9h30 Actualités réglementaires sur les produits biocides en France

Anne-Emmanuelle BARRAULT, Adjointe au Chef du bureau des produits chimiques, **DGPR**

10h Bilan annuel des dossiers instruits, Actualités, Difficultés rencontrées, Recommandations

Xavier SARDA, Directeur Adjoint, Direction de l'Évaluation des Produits Réglementés, **ANSES**

10h30 Pause

11h Bilan des contrôles sur les produits biocides à destination du grand public en 2025

Karine SIMBELIE, Adjointe à la Cheffe du Bureau 5A et

Anne-Ilham EL MENJRA, Rédactrice produits biocides, détergents et aérosols, **DGCCRF**

11h30 Questions/Réponses avec les autorités

12h30 Déjeuner

14h Regulatory updates, Developments under the BPR, Program Review



Hendrik ENGELKAMP, Policy Officer – Biocidal Products, DG Santé, **European Commission**

14h30 Evaluation du BPR, Omnibus X Food & Feed : point à date des discussions

Elodie CAZELLE, Senior Scientific and Regulatory Affairs Manager Biocides, **Detergents Europe**

Marie LUCIOT, Directrice des Affaires Techniques et Réglementaires, **FHER**

15h Points juridiques

Maud GRUNCHARD, Counsel et **Koen VAN MALDEGEM**, Partner, **Fieldfisher**

15h15 Questions/Réponses

15h45 Pause

16h15 Omnibus VI pour le CLP, Critical Chemicals Alliance : quelles perspectives pour les produits biocides ?

Nancy SAUVAN, Responsable Affaires Réglementaires Produits, **FIPEC**

Sohely SIKDAR, Senior Scientific Advisor, **DETIC**

16h45 Parcours post-AMM d'un produit biocide : différents marchés, enjeux marketing, mises à jour, divergences réglementaires des autorités

Benoit FRAYSSE, Eco/Toxicologue Réglementaire, **EquiTox**

Gautier VINCENT, Directeur Technique, Toxicologue Réglementaire, **Sicadae**

17h15 Défis réglementaires actuels et perspectives à court terme

Kévin FRADIN, Biocides Delivery Manager and Project Manager et

Fabien ROUESSAY, Senior Regulatory Strategy, **Redebel Regulatory Affairs**

17h45 Points juridiques

Maud GRUNCHARD et **Koen VAN MALDEGEM**, Partners, **Fieldfisher**

18h Questions/Réponses

18h30 Fin des conférences de la 1^e journée

18h30 Cocktail sponsorisé par **Redebel Regulatory Affairs**

Mercredi 7 octobre 2026

9h PPWR : Mise en œuvre, Recyclabilité

Loriane DE FRANCESCHI, Chargée d'Affaires Réglementaires - Développement Durable et
Caroline OPITZ, Packaging Market Leader, Cehtra

9h30 REP : Fonctionnement des éco-organismes ; Harmonisation des consignes de tri ; Gestion des déchets biocides

Un représentant de Citéo & un représentant de Twiice

10h Questions / Réponses

10h30 Pause

11h Substances Actives Biocides sous pression : Classifications, Retraits du marché et Perspectives d'avenir

Alice DESVILLES, Account Executive et Nicolas ROVIRA, Account Manager, EPPA

11h30 Navigating Regulatory Grey Areas: Practical Experience in Maintaining Reference and Same Biocidal Product Authorisations



Daniela FRUTH, Expert Product Compliance, Susonity

12h Points juridiques

Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

12h15 Questions/Réponses

12h45 Déjeuner

14h Focus technique de l'Anses : Etudes de rinçage

Un Expert de l'Anses

14h30 Evaluation du risque dans le dossier AMM : Retour d'expérience de différents Etats-Membre

Floriane KOBIELA, Biocides Regulatory Manager et
Sophie AVIRON-VIOLET, Senior Biocides Regulatory Manager, Staphyt Regulatory

15h Utilisation de l'IA à des visées réglementaires : opportunités et limites

Jimmy VORAC, Group Leader Regulatory Affairs Biocides et
Anne-Claire TALHOUËT, Responsable Affaires Réglementaires, Knoell

15h30 Points juridiques

Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

15h45 Questions/Réponses

16h15 Echanges informels entre participants avec rafraichissements

16h45 Fin du Congrès

* * * * *

Public :

- ✓ Fabricants et Distributeurs de produits biocides
- ✓ Fabricant et Distributeurs de substances actives
- ✓ Autorités de Tutelle – Fédérations
- ✓ Cabinets Conseils, Laboratoires, Avocats...

Pour toute information : biocides@advbe.com

CONTACTS : abe – Congrès Biocides
10 rue de la Rochefoucauld CS 50300 - 92513 Boulogne Cedex
Mail : biocides@advbe.com

Xavier Sicard : +33 (0)1 41 86 41 10
Omar Dahbi : +33 (0)1 41 86 49 37
Eliana Andria : +33 (0)1 41 86 49 07

BULLETIN D'INSCRIPTION

Présentiel ou Digital

Participant

Mme M. • Prénom : • Nom :

• Société :

• Fonction :

• Adresse :

• Code postal : • Ville : • Pays :

• Tél. : • E-mail :

Je m'inscris aux 2 journées : 990€ HT (1089€ TTC) Je m'inscris à 1 journée : 650€ HT (715€ TTC)

Remise* de 10% : Inscription à 3 personnes** même société

2 journées : 891€ HT (980,10€ TTC)

1 journée : 585€ HT (643,50€ TTC)

Remise* de 15% : Inscription à 4 personnes ** ou plus même société et même facturation

2 journées : 841,50€ HT (925,65€ TTC)

1 journée : 552,50€ HT (607,75€ TTC)

* Remises non cumulables - ** Tarifs par personne

		Mardi 6 octobre	Mercredi 7 octobre
Si présentiel	Journée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Déjeuner(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cocktail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si digital	Journée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Participation digitale : Vous recevrez le lien et le code pour accéder à la plateforme digitale quelques jours avant, une fois le règlement effectué

Facturation

Référence à rappeler sur la facture :

Société :

Prénom : Nom :

Tél : E-mail :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Siret : N°TVA* :

*Information additionnelle sur la TVA :

a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale

b) Votre société fait partie de l'UE mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due mais doit être déclarée

c) Votre société ne fait pas partie de l'UE, la TVA n'est pas due

Règlement : (A réception de facture)

Par chèque : € TTC à l'ordre d'abe

Par virement (en mentionnant le nom de la société)

IBAN FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736

SWIFT : BNPAFRPPXXX - BNP PARIBAS

Par carte bancaire (nous contacter)

Je déclare avoir pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et de [la politique de confidentialité et de gestion des données personnelles](#).

Date :

Signature et Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. 2. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. 3. Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 03/09/2026 donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, ou toute absence, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit. 4. Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'advanced business events, carte ou par virement. L'accès aux conférences pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée.